



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 19705

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer si un administré est en droit d'obtenir communication auprès du maire de sa commune du ou des prérapports de la chambre régionale des comptes concernant cette commune, et ce après que le conseil municipal se sera prononcé sur les conclusions définitives de ce rapport.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19705

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5383